

LES ESPECES DE LA FAUNE Carte A5	LA GRANDE ALOSE (ALOSA ALOSA)
---	--

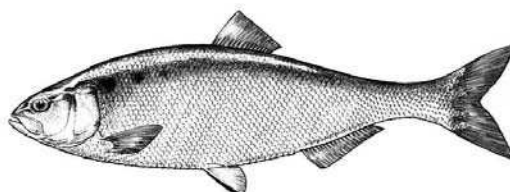
Classification

Poisson

Code Natura 2000 : 1102

Description et écologie

Description de l'espèce : la Grande Alose est un poisson migrateur carnivore, long de 35 à 70 cm, appartenant au groupe des harengs. Elle effectue des migrations entre les zones de reproduction de février à juin, situées dans les eaux douces rapides à substrat caillouteux, et les eaux marines littorales, où elle effectue sa croissance.



Source : *Inventaire de la faune de France*, Nathan, MNHN, Paris, France, 1992

Exigences écologiques : la reproduction nécessite un substrat grossier de cailloux et galets dans un courant rapide et une qualité d'eau convenable. En eau douce, les alosons se nourrissent de larves d'insectes aquatiques. Les aloses ne se nourrissent pas pendant leur migration de reproduction. La remontée des rivières nécessite que les passes à poissons soient adaptées à l'espèce qui a de moins bonnes capacités natatoires et de saut que les saumons. Les activités de migration et de reproduction sont fortement dépendantes de la température de l'eau (arrêt respectivement à 10 et 15 ° C).

Evolution historique et répartition

Sur les côtes de l'Atlantique Est, la Grande Alose n'est plus présente, d'une manière significative, qu'en France et au Portugal. Au niveau national, elle est aujourd'hui présente dans les bassins de la Loire et de la Garonne, ainsi que dans la basse vallée du Rhône, jusqu'à Arles. Sa limite septentrionale de répartition en Europe semble être actuellement la Loire, qui possède encore une importante population.

Autrefois présente dans tous les grands fleuves, la Grande Alose a fortement régressé à cause des grands barrages et seuils qui bloquent les migrations. L'espèce, qui avait quasiment disparu en amont du barrage de Vichy, peut de nouveau accéder à ses anciennes zones de reproduction connues (Allier jusqu'à Brioude, Dore jusqu'à Coupière) grâce à un dispositif de franchissement adapté au barrage de Vichy. Sa reproduction a été confirmée récemment jusqu'à l'amont d'Issoire. La remontée des reproducteurs est comptabilisée dans les deux passes du pont-barrage de Vichy : effectifs variant de 10 à 1 140 individus pour la période 1996-2000 (moyenne de 450 par an).

Habitat et dynamique naturelle de l'habitat de l'espèce

La Grande Alose utilise le lit de plein bord. Elle fraie dans des sites typiques, caractérisés par une plage de substrat grossier délimitée, en amont, par un profond et, en aval, par une zone peu profonde à courant rapide.

Le lit du cours d'eau, soumis à une importante dynamique fluviale est en constante évolution, ce qui permet une régénération des biotopes favorables à la reproduction de ce poisson.

Relations avec l'homme et atteintes à l'espèce

L'espèce est surtout sensible à l'impact des activités anthropiques que sont barrages, extractions de granulats qui ont éradiqué les zones de reproduction et les zones de grossissement des alevins, recalibrages, etc.

Facteurs d'évolution et menaces de dégradation

	<i>Facteurs qui contribuent à l'état de conservation favorable</i>	<i>Facteurs qui contrarient l'état de conservation favorable</i>
<i>Facteurs naturels</i>	-Dynamique fluviale, qui crée des zones favorables au frai de l'espèce. -Présence de biotopes favorables à la reproduction de l'espèce.	-Frayères mal localisées.
<i>Facteurs humains</i>	-Création de dispositifs adaptés de franchissement des barrages.	-Dégradation des frayères. -Fermeture de l'accès à des zones de reproduction par des barrages (pas de capacité de saut). -Dégradation de la qualité de l'eau. -Pêche des alosons par confusion avec les ablettes. -Pollution de l'eau. -Centrales électriques (aspiration des jeunes)

Etat de conservation et responsabilité du site

Habitat d'espèces

 Inconnu Bon Moyen Mauvais Très mauvais

Espèce

 Inconnu Bon Moyen Mauvais Très mauvais**Etat de conservation : défavorable pour tout l'axe Loire****Statut et enjeu patrimonial**

Actuellement, la Grande Alose est considérée comme vulnérable aux niveaux européen et français. N'étant présente en Auvergne, de façon certaine, que sur l'Allier, elle peut être qualifiée de "vulnérable" (CSP, 2000) au niveau régional. Cette espèce est susceptible de bénéficier, notamment pour les frayères, de mesures de protection dans le cadre d'un arrêté de biotope.

L'axe Loire-Allier a une responsabilité forte à l'échelle nationale et européenne pour la préservation des poissons migrateurs dont la Grande Alose. Si l'espèce semble suffisamment prolifique pour se développer, sa libre circulation en Loire moyenne et Allier aval reste le principal facteur limitant.